



**CINQUANTE SEPTIÈME SESSION  
DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA  
FEMME**

**DÉCLARATION  
DE MADAME HONORINE NZET BITEGUE  
MINISTRE DE LA FAMILLE ET DES AFFAIRES  
SOCIALES**

**au débat général sur le thème prioritaire : “ La Prévention  
et l’élimination de la violence faite aux femmes et aux filles”**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

New York, le 6 Mars 2013

Vérifier à l’audition

**Madame la Présidente,**

C'est un honneur pour moi de représenter le Gabon, à cette Cinquante-septième session de la Commission de la Condition de la Femme et de pouvoir ainsi contribuer à la réflexion générale sur le thème prioritaire : « la prévention et l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles ».

Mon pays réaffirme solennellement son engagement aux différents instruments internationaux en faveur de la promotion et de la protection des femmes et des filles notamment, la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'Égard des femmes (CEDEF), la Plate-forme d'Action de Beijing, le protocole de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatifs aux droits de la femme en Afrique, ainsi que la récente Déclaration d'Addis-Abeba sur l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence contre les femmes et filles.

Le Gabon souscrit aux déclarations faites respectivement par Fidji au nom du Groupe des 77 + la Chine et par le Tchad, au nom du Groupe des Etats Africains. Il souscrit également aux recommandations contenues dans les différents rapports du Secrétaire Général.

**Madame la présidente,**

Partout dans le monde, la vie et le potentiel des femmes et des filles continuent d'être menacés par des actes de violence en raison de leur sexe. Le Gabon reste convaincu, que ces actes qui constituent une violation flagrante de leurs droits fondamentaux, compromettent nécessairement tous les efforts engagés par la Communauté internationale pour l'atteinte des objectifs de développement.

C'est pourquoi, le Gabon considère que la prévention, l'action, la prise en charge, l'autonomisation des femmes, le renforcement des capacités des victimes pour les sortir de la pauvreté, l'implication des hommes, des garçons, des médias, des personnels de santé, des religieux, des enseignants, des femmes et des filles elles-mêmes et tout autre acteur, sont des moyens efficaces de lutte contre ce fléau qu'est la violence contre les femmes et les filles. Madame la Présidente, il faut absolument l'éradiquer.

C'est à ce titre que le Gabon invite la communauté internationale à se mobiliser davantage dans une démarche coordonnée et effective.

A cet égard, je me réjouis de l'engagement constant de l'ONU- Femmes, du FNUAP et des autres agences des Nations Unies dans ce domaine.

Au Gabon, cette volonté s'est traduite par l'implication personnelle du Président de la République, **Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA** dans la promotion des activités socioéconomiques des femmes.

De même, il convient de relever l'action déterminante de la Première Dame du Gabon, par l'adoption de la **résolution 65/189 des Nations Unies** qui consacre la journée internationale des veuves et la création du **fonds AKASSI** pour le financement des projets des femmes. Il serait souhaitable que pour les éditions à venir qu'une attention particulière soit portée sur la situation des veuves dans les pays en situation de conflits.

**Madame la Présidente,**

Le cadre juridique de notre pays a également été revisité pour éliminer toutes les dispositions discriminatoires qui étaient en contradiction avec les conventions internationales, notamment en matière de mariage, de succession, de veuvage et d'accès aux services de base.

C'est ainsi que mon pays a mis en place des bureaux de l'assistance judiciaire et signé des conventions avec des cabinets d'huissiers et d'avocats pour la prise en charge juridique et financière des victimes de violences et des justiciables dont les ressources sont insuffisantes.

En outre, un Parquet de la Famille a été créé au sein du Tribunal de Libreville pour prendre en charge gracieusement les frais d'examen des dossiers des femmes économiquement faibles.

Bien que les mesures législatives pour enrayer l'inégalité entre les hommes et les femmes et les violences basées sur le genre soient importantes, il n'en demeure pas moins, que l'éducation et la sensibilisation constituent des clés essentielles pour surmonter les obstacles socio culturelles.

C'est dans ce sens que le Gouvernement gabonais a initié des activités de formation en milieu jeune en vue de les familiariser aux questions de violence

basées sur le genre le tout, pour aboutir au changement de mentalités et à la déconstruction des stéréotypes.

De même, des campagnes d'information et de sensibilisation sur les droits de l'homme en général et ceux des femmes en particulier, sont régulièrement menées avec l'ensemble des parties prenantes.

Les violences étant généralement reliées à la pauvreté et à l'exclusion sociale, des mesures spéciales ont été prises afin d'appuyer les populations vulnérables notamment les femmes, les veuves et les enfants. A cet égard, un fonds d'aide sociale vient d'être mis en place par le Gouvernement pour un montant global de 5 milliards de francs CFA, soit environ dix millions de dollars US.

**Madame la Présidente,**

Les défis sont nombreux et les ressources limitées. C'est pourquoi mon pays se félicite de la mise en place du fonds d'affectation des Nations Unies contre la violence à l'égard des femmes. Nous espérons qu'un plus grand nombre d'Etats pourront en bénéficier.

Nous avons foi en la capacité des hommes et des femmes de surmonter les obstacles qui minent notre développement. C'est en agissant ensemble, main dans la main que nous ferons tomber les résistances en sollicitant davantage la participation des hommes et des jeunes à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

**Je vous remercie.**